

N° d'épreuve FFM -----	9	Club -----	MOTO CLUB SOMMIEROIS
Date -----	26 février 2023	N° d'affiliation -----	C0866
Lieu -----	Sommières (30)	Organisateur technique -	010449 - M FORNER GERARD
Téléphone -----	07 89 94 29 24	Email -----	gerard.forner@orange.fr

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	124229 - M PORTE MAURICE -----	Désignation Club
Président du Jury -----	010956 - M GANOZZI BERNARD -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	016304 - M MALRIC PATRICK -----	Désignation LMOC
Membre du Jury -----	002451 - M ASTIER JOEL -----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable -----	230452 - M PRIMARD YVES -----	Désignation Club
Commissaire technique -----	298526 - M MARIE DIDIER -----	Désignation Club
Responsable du chronométrage -----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE -----	Désignation LMOC
Chronométrateur -----	LMOC -----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs -----	LMOC -----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs, inscriptions et règlement sur www.lmoc.fr

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX 125	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc 2T Tarif ----- 45€
Championnat Occitanie MX 85	Age ----- 9-15 ans (NJ2 / NJ3 / NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc Tarif ----- 45€
MX Inter (capacité ZUE)	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / LJ) Cylindrée---- de 151cc à 500cc 2T ou de 251cc à 650cc 4T



ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : NON OUI

Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs disposent d'une autorisation parentale.

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Michel Romieu		
Nombre de secouristes-----	20	Nombre d'ambulance(s) -----	3
Hôpital le plus proche -----	Nîmes (30)	Temps de trajet (en min)-----	30 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Circuit de la Tourille		
Adresse-----	5 Mas du Moulin à Vent, 30250 Villevieille		
Longueur du circuit-----	1 610 m	Largueur minimale-----	6 m
Largeur de la grille de départ-----	40 m	Longueur de la ligne droite de départ --	80 m
Nombre de commissaires de piste--	18 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

Date : 15 novembre 2022



VISA DE LA LIGUE

Date : Le 17/11/2022



Signature

VISA DE LA FFM

Date :
Numéro : 14/12/2022
23/0003



HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 25 février 2023

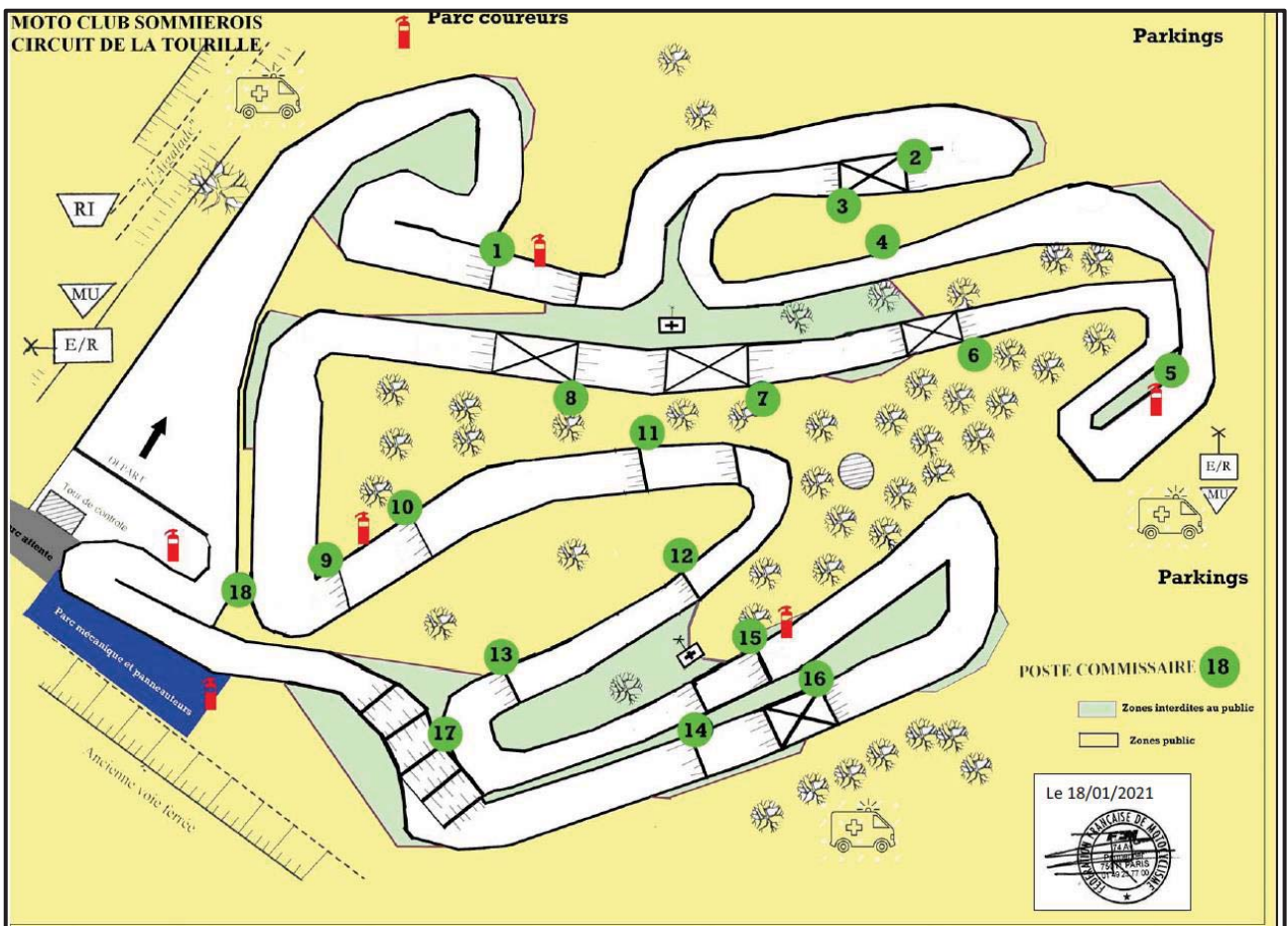
13h30 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 26 février 2023

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h15	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h45	9h05	Essais	MX International	20'
9h10	9h25	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
9h30	9h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
9h45		Pause		
10h15	10h35	Essais chronométrés	MX International	20'
10h40	10h55	Essais qualificatifs (15')	Championnat Occitanie MX 125	15'
11h00	11h15	Essais qualificatifs (15')	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h20		Super pôle <i>5 premiers des essais chronométrés</i>	MX International	2 Tours
11h40		Podium Super pôle	MX International	
11h50	13h15	Pause		
13h15	13h25	Tour de reconnaissance	MX International	5'
13h25	13h50	Manche 1	MX International	20' + 1T
13h55	14h25	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h30	14h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
14h55	15h05	Tour de reconnaissance	MX International	5'
15h05	15h35	Manche 2	MX International	20' + 1T
15h35	15h50	Pause		
15h50	16h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
16h25	16h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
16h50	17h00	Tour de reconnaissance	MX International	5'
17h00	17h30	Manche 3	MX International	20' + 1T
18h00		Remise des prix	Toutes catégories	
19h00		Fin de la manifestation		



PLAN



SITUATION GEOGRAPHIQUE



MOTO CROSS INTERNATIONAL SOMMIERES 26 FEVRIER 2023

Liste des prix 56° MOTO CROSS

	1°M	2°M	3°M
1	1000	1200	1300
2	900	1000	1100
3	850	900	950
4	650	850	900
5	600	700	800
6	550	600	700
7	450	550	650
8	300	400	500
9	250	300	400
10	200	250	300
11	150	200	250
12	100	150	200
13	80	100	150
14	70	90	100
15	50	70	80
Total	6200	7360	8380

Total Manches	21940
---------------	-------

Super pôle 1°	300
Super pôle 2°	200
Super pôle 3°	100
Total Super pôle	600

Total 2023	22540
------------	-------





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB SOMMIEROIS
5 MAS DU MOULIN A VENT - 30250 VILLEVIEILLE

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°11049448504 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur 56EME MOTO CROSS DE SOMMIERES se déroulant à CIRCUIT DE LA TOURILLE / SOMMIERE du 25/02/2023 au 26/02/2023.

Cette attestation est valable du 25/02/2023 à 12:00 au 26/02/2023 à 21:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 17 novembre 2022

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 00 00



Version juin 2020

1



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme



Version juin 2020

2

